

DEL 23-009

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 1^{er} mars 2023

DATE D’AFFICHAGE

Le 1^{er} mars 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

L’an deux mille vingt trois

Le sept mars à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Fanny PIRA, Mélanie BOCQUENET, Maryse BAYBAY, Delphine FOUQUET, Denis MINER, Pierre CASTILLON, Pascale FEGER, Jean-Philippe GUYON, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Stéphane DALIVOUST, Eric ANDRE, Alain GUICHET, Jérôme DELISLE, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le :9 mars 2023

et que la convocation au Conseil a été faite le : 28 février 2023

ETAIENT ABSENTS

Christian POIRIER (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Hakim ACHIBET (pouvoir à Maryse BAYBAY), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Philippine DANGREAU, Louis MASSARD (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE), Marie CHEVALIER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE :

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Alain GIBERGUES

Vu l’avis de la commission Urbanisme, logements et vie associative du 8 février 2023,
Vu l’avis de la commission Finances du 28 février 2023,

Le Conseil Municipal se prononce sur l’attribution d’une enveloppe globale au titre des subventions de fonctionnement aux personnes morales de droit privé.

Afin de permettre le versement des subventions, il est proposé au Conseil Municipal d’examiner les demandes de subventions pour l’année 2023.

Sur proposition de la commission Finances, qui s’est réunie le 28 février 2023, et de la commission Urbanisme, logements et vie associative, qui s’est réunie le 8 février 2023, pour procéder à l’étude des dossiers déposés dans la forme et les délais demandés, il est proposé une enveloppe d’un montant de 21 230 euros en fonctionnement (hors subventions pour les associations « conventionnées », telles que Familles Rurales ou l’OGEC, qui seront évoquées lors du prochain conseil municipal).

Le montant de la subvention proposée pour l’année 2023 figure dans le tableau joint en annexe.

Il est également nécessaire de voter les subventions d’équilibre pour le budget du Centre Communal d’Action Sociale et le budget du Foyer Logement.

L’enveloppe pour ces deux budgets s’élève à 73 000 euros (13.000 euros pour le CCAS et 60.000 € pour le Foyer Logement).

DEL 23-009

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les subventions aux associations conformément au tableau joint en annexe, ainsi que les subventions au CCAS et au Foyer Logement (Résidence Autonomie du Parc) pour respectivement 13.000 euros et 60.000 euros.

VOTE : Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

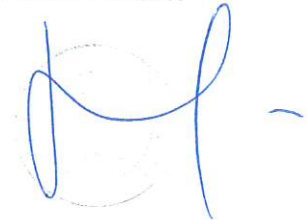
Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 9 mars 2023

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,

Damienne FLEURY



Subventions 2023

NATURE	Nom de l'association	Subventions accordées
EDUCATION	FSE collège Pasteur	300,00
EDUCATION	Association Sportive Collège Pasteur	800,00
CULTURE	Association Les amis du feu d'artifice	8 000,00
CULTURE	ADAMADA	2 500,00
CULTURE	Jazz'Pi	50,00
CULTURE	L'atelier à 4 Mains	70,00
CULTURE	LES BALADINS DE L'HUISNE	350,00
DIVERS	Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers	300,00
EDUCATION	Au coeur des écoles	100,00
MÉMOIRE	Amicales des Anciens Combattants d'Yvré l'Evêque	50,00
MÉMOIRE	Le Souvenir Français	50,00
MÉMOIRE	Mémoires Yvréennes	500,00
SOCIAL	Alcool Ecoute Joie et Santé	50,00
SOCIAL	AMICALE DES RETRAITÉS	50,00
SPORT	ASS GYMNASIQUE VOLONTAIRE YVRE L EVEQUE	300,00
SPORT	CCTY	150,00
SPORT	Chemins en Yvré	100,00
SPORT	Esperance Sportive D'Yvré l'évêque	7 000,00
SPORT	JIMA'GYM	200,00
SPORT	JUDO CLUB DE SARGE	200,00
SPORT	Pétanque Club d'Yvré l'Evêque	150,00
SPORT	Union Athlétique Sargéenne	60,00
SPORT	YVREDANSE	300,00
	TOTAL SUB A ARBITRER	21 630,00

